



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 97247

Texte de la question

M. Bernard Gérard attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la prime versée aux décrocheurs scolaires. Les élèves boursiers et âgés entre 16 et 18 ans, reprenant le chemin de l'école après un décrochage scolaire de 5 mois, pourront prétendre à une bourse annuelle d'un montant de 1 000 euros. L'absentéisme doit être plus sévèrement combattu. Par ailleurs, la présence ne peut être récompensée puisqu'elle va de soi et s'impose à tous. Vouloir récompenser le retour des élèves décrocheurs à l'école envoie un mauvais signal à ceux qui, toute l'année, sont présents. Ceux qu'il faut aider en priorité sont ceux qui travaillent de manière continue, qui font l'effort d'apprendre et qui réussissent, en dépit de leurs conditions sociales, économiques et familiales. C'est en récompensant ces élèves que le fléau de l'absentéisme scolaire pourra être combattu. Il demande ainsi quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin que l'absentéisme soit plus sévèrement combattu avant que le décrochage scolaire ne s'opère. Il demande également quelles mesures seront prises afin de récompenser ceux qui réussissent en travaillant de manière continue plutôt que ceux qui retournent à l'école après avoir décroché pendant plusieurs mois.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Gérard](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97247

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 juillet 2016](#), page 6120

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)